

ODONTOLOGIE



2020 / 2021



Scuo-IP

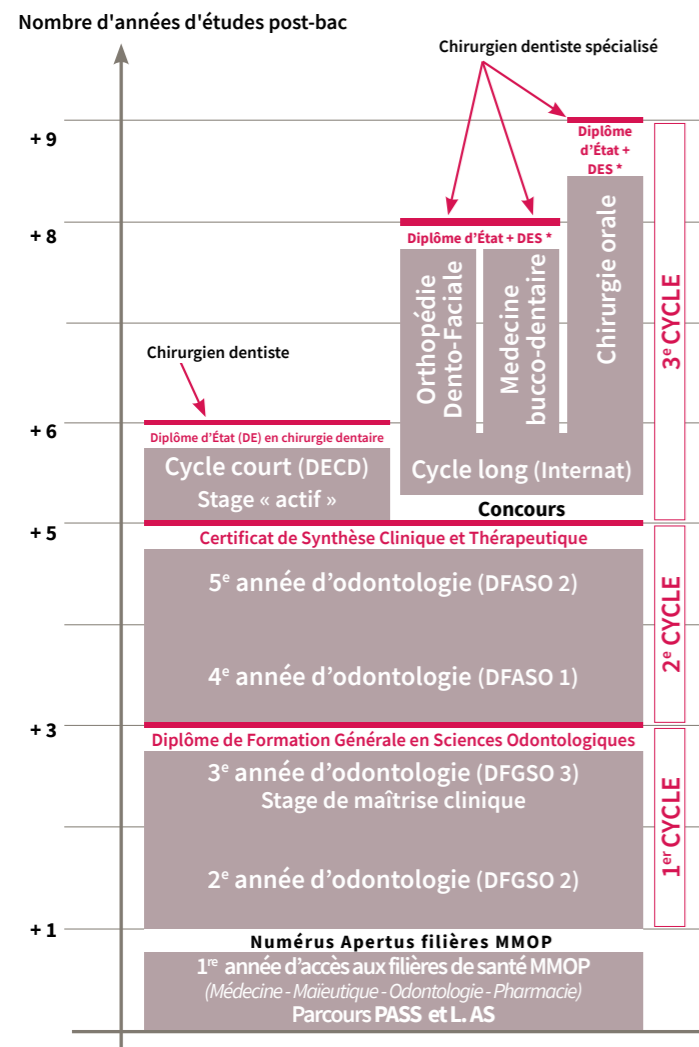
Service commun universitaire
d'information, d'orientation et
d'Insertion Professionnelle



Odontologie / Médecine Bucco-Dentaire

Comment sont organisées les études en chirurgie dentaire ?

La formation dure de 6 à 9 ans selon la spécialité choisie. Elle est organisée en 3 cycles.



■ Diplôme d'État ou certificat ■ Formations de l'UT3
* DES : Diplôme d'Études Spécialisées

La formation

Suite à la réforme des études de santé et à la suppression de la PACES, de nouveaux parcours d'accès aux filières de santé **médecine, maïeutique, odontologie, pharmacie (MMOP)** sont mis en place depuis la rentrée 2020 :

- un parcours spécifique « accès santé » (PASS) ;
- un parcours licence avec une option « accès santé » (L. AS). Les licences seront affichées sur Parcoursup.

La réforme prévoit une troisième voie d'accès pour les titulaires d'un titre ou d'un diplôme d'état d'auxiliaire médical.

► 2^e et 3^e années d'odontologie (Premier cycle : 3 ans)

Dès le début du cursus en Odontologie, l'étudiant bénéficie d'une première immersion en milieu hospitalier par l'intermédiaire du stage d'initiation aux soins infirmiers. A ce stade, son rôle reste celui d'un observateur.

Par ailleurs, les enseignements théoriques (fondamentaux et cliniques) et les travaux pratiques occupent une large part de l'emploi du temps.

Lors de l'enseignement pratique, les étudiants travaillent sur des mannequins et grâce aux salles de simulation numérique se retrouvent dans des conditions d'exercice très proches de la réalité.

En 3^e année, le stage de maîtrise clinique permet une deuxième immersion au centre de soins et de traitements dentaires, préparant ainsi à l'activité clinique à venir.

Ce premier cycle débouche sur le Diplôme de Formation Générale en Sciences Odontologiques (DFGSO).

Modalités et conditions d'accès

Sont admis à s'inscrire en 2^e année d'odontologie :

► les étudiants ayant validé une première année dans un des parcours d'accès : parcours spécifique « accès santé » (PASS) ou parcours licence avec une option « accès santé » (L. AS) ; et ayant été sélectionnés aux épreuves MMOP.

► les étudiants de licence 2 ayant validé la mineure santé et ayant satisfait aux épreuves de sélection MMOP.

Contrat Engagement Service Public (CESP) Médecine / Odontologie

► Il s'adresse aux étudiants de médecine et de chirurgie dentaire à partir de la 2^e année et aux internes de médecine.

► Ce contrat ouvre droit à une allocation mensuelle brute de 1 200 euros imposable.

En contrepartie de cette allocation, les étudiants ou internes s'engagent à exercer leurs fonctions à compter de la fin de leur formation dans les lieux d'exercice où l'offre médicale est menacée ou insuffisante.

► La durée de l'engagement est égale à celle pendant laquelle l'allocation leur a été versée et ne peut être inférieure à 2 ans.

► 4^e et 5^e années d'odontologie

(Deuxième cycle : 2 ans)

Les 4^e et 5^e années sont les années d'activités cliniques proprement dites, les étudiants sont externes des Hôpitaux de Toulouse. Ils traduisent leurs connaissances académiques en compétences professionnelles en donnant les premiers soins aux patients, encadrés par des enseignants hospitalo-universitaires.

Pour mieux connaître le milieu hospitalier, ils effectuent également un stage hors service d'Odontologie dans un autre service du CHU ou en Clinique agréée : ORL, chirurgie maxillo-faciale, chirurgie plastique...

La validation de la 5^e année passe par l'obtention du **Certificat de Synthèse Clinique et Thérapeutique (CSCT)**. Cet examen permet à l'étudiant d'effectuer des remplacements en cabinet libéral dès la fin de la 5^e année.

Ce deuxième cycle débouche sur l'obtention du Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Odontologiques (DFASO).

► De la 6^e à la 9^e année d'odontologie

(Troisième cycle : 1 à 4 ans)

A l'issue de la 5^e année, les étudiants poursuivent en 3^e cycle, soit en **cycle court**, soit en **cycle long**.

Cycle court : 1 an (Diplôme d'Etat de docteur en chirurgie dentaire - DECD)
Il est constitué d'une seule année, et prépare à l'exercice autonome de la profession. Les étudiants sont encore externes salariés des Hôpitaux et abordent du côté universitaire des notions de comptabilité ou d'économie de la santé.

Ils effectuent en fin de cursus un stage actif en cabinet libéral, d'une durée de 250 heures, chez un chirurgien-dentiste maître de stage agréé. Ce stage doit permettre à l'étudiant de mettre en application, dans le cadre d'une autonomie contrôlée, les connaissances théoriques, pratiques et cliniques acquises au cours des études.

Cycle long : 3 ou 4 ans (Internat)

L'accès au cycle long se fait sur concours national. Il est nécessaire d'être classé en rang utile au concours de l'internat, que l'on peut présenter en 5^e et/ou 6^e année (sans dépasser deux présentations). Les admis à l'internat qualifiant visent l'obtention d'un titre de spécialiste.

3 voies sont possibles : Diplôme d'Études Spécialisées (DES)

Orthopédie Dento-Faciale (3 ans)

Afin de former des spécialistes, plus communément qualifiées d'orthodontistes, qui traitent des dysmorphoses dento-maxillo-faciales.

Médecine bucco-dentaire (3 ans). Soins spécifiques, prothèses avec rééducation de l'appareil manducateur...

Ce DES a pour objectif de former les étudiants à soigner des patients présentant des pathologies lourdes et impliquant une prise en charge particulière.

Chirurgie orale (4 ans)

En plus de la pratique chirurgicale, ce DES comprend tout un volet de formation médicale, elle est partagée avec les internes en médecine

Les étudiants sont alors internes salariés de l'hôpital, et y travaillent 10 demi-journées.

Diplôme d'État

► Le DE de docteur en chirurgie dentaire est validé par la soutenance d'une thèse, en prêtant le serment d'Hippocrate, ce qui autorise l'exercice de la profession.



Accès à des diplômes complémentaires

► Les diplômes d'université (DU) et Diplômes Inter-Universitaires (DIU) permettent de compléter la formation (<http://dentaire.ups-tlse.fr/>).

► Certains masters sont destinés aux étudiants provenant des corps de santé (Master Sciences, Technologie et Santé par exemple) désireux d'effectuer un master 2 parallèlement à leur cursus en santé. L'objectif est de permettre l'accès :

- aux formations doctorales ;
- aux carrières de la recherche dans les grands organismes comme l'INSERM, le CNRS, l'EFS, l'ENVT... ;
- aux carrières et fonctions hospitalo-universitaires.

L'exercice professionnel

L'exercice de la profession est réglementé. Dans tous les cas, pour pouvoir exercer, les chirurgiens-dentistes doivent être titulaires du diplôme d'État de docteur en chirurgie dentaire et inscrits à l'ordre national des chirurgiens-dentistes.

Le dentiste conseil peut avoir plusieurs vocations. Il peut travailler à la CPAM, ou dans les assurances et pratiquer des expertises. Dans tous les cas, le nombre de place est très limité.



Un dentiste dans l'industrie participe à la recherche et au développement de matériaux et matériels dentaires. **Un master est nécessaire.**

Vie étudiante et associations

TAT : Tutorat Associatif Toulousain. Le TAT aide les étudiants de 1^{re} année candidats aux filières MMOP. Il est entièrement gratuit. www.tutoweb.org

AECDT : Association des Étudiants en Chirurgie Dentaire de Toulouse

► Pour en savoir plus :

Ordre National des Chirurgiens-Dentistes : <http://www.ordre-chirurgiens-dentistes.fr>

Document non contractuel. Réforme des études de santé en cours ; les informations figurant dans ce document sont susceptibles d'évolution.

Contacts

Faculté de Chirurgie dentaire

3, Chemin des Maraichers
31062 Toulouse Cedex 4
Tél. 05 62 17 29 29
web: <http://www.dentaire.ups-tlse.fr/>
dentaire.secretariat@univ-tlse3.fr

Direction des Études et de la Vie de l'Étudiant (DEVE)

118 route de Narbonne - 31062 Toulouse cedex 9
Bâtiment administratif central - bureau 17
Horaires d'ouverture :
Lundi, mercredi, vendredi : 8 h 30 - 12 h et 13 h - 16 h
Mardi, jeudi : 8 h 30 - 12 h et 13 h 30 - 16 h
Tél. : 05 61 55 83 50 / 82 34 / 69 76
www.univ-tlse3.fr - voir rubrique Inscriptions

Le Service commun universitaire d'information, d'orientation et d'insertion professionnelle

Le Scuo-IP peut vous aider tout au long de votre parcours à l'UT3 pour définir votre projet de formation et clarifier vos objectifs professionnels.

Bât. E4, 272 allée Théodore Despeyroux
31062 Toulouse cedex 09
05 61 55 61 32



Ouverture : du lundi au jeudi.
Horaires : consulter la page du site :
<https://www.univ-tlse3.fr/etre-accueilli-au-scuo>